



Commission de l'emploi et des affaires sociales
Commission de la culture et de l'éducation
Les présidents

D (2024)33237
AM/BM/nt

CONFIDENTIEL

Bernd Lange
Président
Conférence des présidents des

commissions

Monsieur le Président,

La commission de l'emploi et des affaires sociales et la commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le mardi 12 novembre 2024 avec M^{me} Roxana MÎNZATU, commissaire désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera responsable des personnes, des compétences et de l'état de préparation.

Le 16 octobre 2024, la commission de l'emploi et des affaires sociales a, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M^{me} Mînzatu.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites à la commissaire désignée. Nos commissions ont pris acte que M^{me} Mînzatu a répondu auxdites questions et qu'elle a traité des priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Sur la base des réactions des députés présents à l'audition de confirmation ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de nos commissions, qui se sont réunis à huis clos sous notre présidence à l'issue de l'audition de confirmation, nous donnons par la présente une évaluation positive des qualifications personnelles de la commissaire désignée, de son engagement européen et de ses capacités d'initiative et de communication.

Toutefois, les deux commissions demandent la modification de l'intitulé actuel du portefeuille de la commissaire désignée.

Du point de vue de la commission EMPL, l'intitulé ne reflète pas entièrement les futures responsabilités de la candidate, notamment l'objectif de renforcement du socle européen des droits sociaux, en particulier eu égard à l'emploi et aux droits sociaux. Il importe tout particulièrement de veiller à la cohérence des contributions des nombreux commissaires désignés aux politiques sociales et de l'emploi qui ciblent le marché du travail et l'État-providence.

Pour la commission CULT, la politique de l'éducation est essentielle pour donner accès à l'apprentissage et permettre l'acquisition effective et pertinente de connaissances, d'aptitudes, de valeurs et de compétences, contribuant à une meilleure préparation et à une plus grande résilience des générations futures. Ainsi, l'éducation devrait figurer dans l'intitulé du portefeuille.

Alors qu'il incombe à la présidente de la Commission de définir le portefeuille des commissaires, les commissions EMPL et CULT souhaiteraient demander que le titre du portefeuille, «Personnes, compétences et état de préparation», soit remplacé par l'intitulé suivant: «Qualité des emplois, droits sociaux, éducation, compétences et état de préparation».

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

Il ressort globalement de cette audition de confirmation que la commissaire désignée a laissé une impression convaincante quant à son aptitude à être membre du collège des commissaires, d'une part, et à s'acquitter des fonctions spécifiques qui lui ont été confiées, d'autre part.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs des commissions EMPL et CULT représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique approuvent l'appréciation que Roxana Mînzatu, commissaire désignée, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

L'avis minoritaire du groupe «L'Europe des nations souveraines» est annexé à la présente lettre.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir transmettre la présente évaluation à la Conférence des présidents.

Li Andersson
Présidente de la commission EMPL

Nela Riehl
Présidente de la commission CULT

Copie: Javier ZARZALEJOS, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Lina GÁLVEZ, présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

Annexes:

- Avis des commissions LIBE et FEMM
- Opinion minoritaire du groupe ESN

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres
La présidente

IPOL-COM-FEMM D(2024)32679

CONFIDENTIEL

Destinataires

Li Andersson, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Nela riehtl, présidente de la commission de la culture et de l'éducation

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, invitée à l'audition de confirmation de Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive désignée chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, qui s'est déroulée le 12 novembre 2024, estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de compétence de la commission FEMM.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Lina Gálvez

Présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Le président

IPOL-COM-LIBE D (2024)33189

CONFIDENTIEL

M^{me} Li Andersson

Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)

M^{me} Nela RIEHL

Présidente de la commission de la culture et de l'éducation (CULT)

**Objet: Avis de la commission LIBE sur l'audition de confirmation de
M^{me} Roxana MÎNZATU**

Mesdames les Présidentes,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a été invitée à l'audition de confirmation de Roxana MÎNZATU, vice-présidente exécutive désignée chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, qui a eu lieu le mardi 12 novembre 2024.

À la suite des réponses apportées par M^{me} Mînzatu aux questions liées aux domaines de compétence de la commission LIBE, la commission estime que la vice-présidente exécutive désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées relevant de la compétence de la commission LIBE.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, l'expression de notre haute considération.

Javier ZARZALEJOS
Président de la commission LIBE

Copie:

Bernd LANGE, Conférence des présidents des commissions
Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

OPINION MINORITAIRE DU GROUPE ESN SUR L'ÉVALUATION DE
ROXANA MÎNZATU, COMMISSAIRE DÉSIGNÉE AUX PERSONNES, AUX
COMPÉTENCES ET À L'ÉTAT DE PRÉPARATION
(Annexe VII, article 5, paragraphe 4, point c), du règlement intérieur)

Ce que nous attendons d'un(e) commissaire désigné(e), c'est qu'il ou elle fasse la preuve de ses connaissances et de son expérience professionnelles, et qu'il ou elle exerce ses fonctions dans le domaine de compétences pertinent et assiste les États membres, quel que soit le bord politique du gouvernement élu par chaque État membre. Au cours de l'audition, M^{me} Mînzatu a donné un aperçu de sa préparation et de sa compétence, mais sur le plan politique, elle n'a pas été capable de se distancer du débat politique entre M^{me} von der Leyen et le gouvernement hongrois pour pouvoir répondre de manière professionnelle aux questions du groupe ESN et trouver une solution au problème posé. Par conséquent, le groupe ESN n'est pas en mesure de soutenir la candidature de M^{me} Mînzatu au poste de vice-présidente exécutive.